

Nouveau guide pour la prise en compte des acquis

La prise en compte des acquis comme moyen efficace d'obtenir une certification professionnelle

Le nouveau guide publié par le SEFRI *Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale* vise à contribuer à étendre la prise en compte des acquis à l'échelle nationale. Il s'agit de faire en sorte que les adultes motivés puissent obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle ou un certificat fédéral de capacité de la manière la plus efficace possible. Le lancement du guide s'inscrit dans le cadre du projet « Formation professionnelle 2030 ».

La législation en matière de formation professionnelle prévoit la possibilité de prendre en compte des acquis dans une formation professionnelle initiale. Le but du guide est d'inciter les cantons et les organes responsables des formations professionnelles initiales à mettre à profit la latitude qu'offre la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr).

Instrument pour les spécialistes de la prise en compte des acquis

Le guide *Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale* décrit le processus de prise en compte des acquis et contient des recommandations à l'intention des cantons et des organes responsables. Il s'adresse aux services et acteurs concernés par la prise en compte des acquis, tels que les services de consultation qui aident les adultes à rassembler les attestations de leurs qualifications, ainsi qu'aux services compétents pour la prise en compte des acquis, à savoir les services et offices cantonaux de la formation professionnelle, les écoles professionnelles, les entreprises formatrices et les établissements de formation. Ce guide a aussi été conçu pour les organes responsables compétents en matière d'élaboration des recommandations pour la prise en compte des acquis, c'est-à-dire les organisations du monde du travail.

Élaboration par les partenaires de la formation professionnelle

Le nouveau guide complète le *Manuel Formation professionnelle initiale pour adultes*, qui a été publié en 2017. Il a été élaboré par un groupe de travail composé de représentants des partenaires de la formation professionnelle et placé sous la responsabilité du SEFRI. L'audition menée entre mai et juillet 2018 a permis à de nombreux cantons, organisations du monde du travail et autres milieux concernés de prendre position. Le guide a reçu un accueil favorable et a été expressément approuvé. Les modifications ou compléments proposés ont été repris dans la mesure du possible.

Mise en œuvre par les cantons

Selon la LFPr, les cantons sont responsables de la mise en œuvre de la prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale. Afin de garantir la qualité de la pratique en matière de prise en compte des acquis de même que son ancrage dans les branches, les organisations du monde du travail ont la possibilité, en tant qu'organes responsables des formations professionnelles initiales, d'élaborer des recommandations à l'intention des cantons. Ces recommandations peuvent déterminer de quelle manière différentes formations non formelles doivent être prises en compte dans la formation professionnelle initiale.

Autres mesures

Le SEFRI et la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) ont prévu de définir différentes mesures dans le cadre du projet « Formation professionnelle 2030 » afin de promouvoir la mise en œuvre du guide. Le point de départ sera la conférence avec des acteurs cantonaux qui aura lieu en mars 2019 à Berne.

Les histoires de parcours réussis sur le site Formationprofessionnelleplus.ch montrent que la certification professionnelle est un choix gagnant non seulement pour l'adulte, mais aussi pour son employeur. Photo : mäd



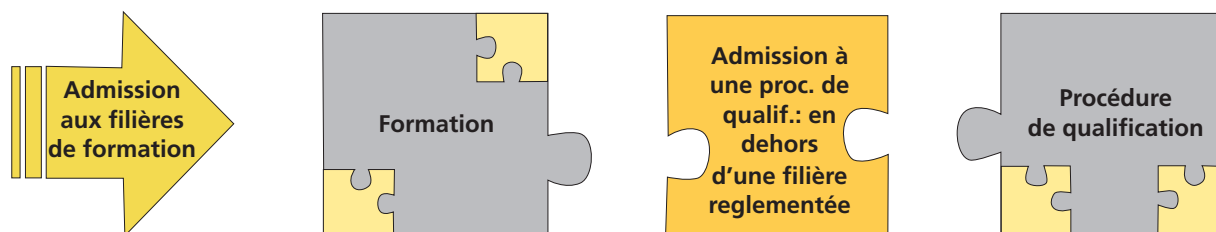
**CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE
POUR ADULTES**

**PLUS DE COMPÉTENCES.
PLUS DE SUCCÈS.
PLUS DE PERSPECTIVES.**

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH

Types de prise en compte des acquis

La formation professionnelle initiale comporte quatre types de prise en compte des acquis.



Les adultes sont admis à une formation professionnelle initiale s'ils répondent aux exigences scolaires et pratiques de la formation.

Les acquis sont pris en compte dans le cadre de filières de formation. Cette prise en compte aboutit à des dispenses ou à un raccourcissement de la durée de formation.

Les adultes qui ont suivi une formation professionnelle initiale hors du cadre d'une filière de formation réglementée sont admis à une procédure de qualification.

Les cantons prennent en compte les acquis dans les procédures de qualification sous la forme d'une dispense de parties scolaires de l'examen.

Processus de prise en compte des acquis

La prise en compte des acquis fait suite à une demande déposée par les adultes. Les services de consultation cantonaux accompagnent les adultes tout au long des quatre étapes du processus.



Le service de consultation cantonal aide les adultes à dresser l'inventaire de leurs qualifications et à constituer un dossier avec leurs attestations dans le but d'analyser leur situation.

Lors de l'analyse de la situation, les adultes analysent, avec l'aide d'experts, leurs expériences professionnelles et les formations formelles (p.ex. formation débouchant sur l'obtention d'un titre fédéral) et non formelles (p.ex. cours sanctionné par une attestation de participation) qu'ils ont suivies. Cette étape sert à identifier les acquis qui sont déterminants pour la formation professionnelle initiale visée et qui peuvent être éventuellement pris en compte.

Les adultes remettent une demande de prise en compte de leurs acquis aux institutions ou services en charge de la décision. Il peut s'agir, selon le type de prise en compte, de l'institution de formation, de l'école professionnelle, du canton ou de l'entreprise formatrice.

Les institutions ou services en charge de la décision examinent les demandes de prise en compte des acquis et les approuvent s'il y a lieu.

Contact: Sabina Giger, SEFRI
Responsable de projet, unité Politique de la formation professionnelle
sabina.giger@sbfi.admin.ch, +41 58 463 14 06

Informations complémentaires:
www.sbfi.admin.ch/guide-prise-en-compte

Informations sur le thème de la certification professionnelle pour adultes: www.formationprofessionnelleplus.ch